

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif soumis au conseil municipal retrace l'exécution du budget principal de la commune relatif à l'exercice comptable 2020.

I. Section de fonctionnement 1) DEPENSES

Les dépenses totales de la section de fonctionnement ont baissé d'environ 11 % par rapport à celles de 2019 passant de 522 106,67 € à 463 111,25 € soit une baisse de 58 995,42 €.

- Les dépenses réelles passent de 437 900,91 € en 2020 contre 490 431,27 € en 2019 et 461 824,21 € en 2018.

Pour l'expliquer, il faut noter:

- 10 717,58 € de dépenses en moins au compte 6232 fêtes et cérémonies, par rapport à 2019, qui s'explique par l'annulation des la fête locale, du repas des aînées et diverses manifestations suite à la crise sanitaire
 - 13 766,41 € de moins au 615221 car il y a eu pour l'abattage d'arbres en 2018.
 - 31 521,96 € de moins au compte 6521 : déficit du budget annexe Les Iris en 2018.
 - Une augmentation de 7 698,19 au compte 6531 qui s'explique par la hausse réglementaire de 30% des indemnités des élus
- Les dépenses d'ordre (Opérations d'ordre de transfert entre sections) passent à 19 775,41 € en 2020, contre 31 675,40 € en 2019 contre 44 775,40 € en 2018, 106 070,80 € en 2017 et 4 747 € en 2016.

Le chapitre 011 « Charges à caractère général », comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les frais de télécommunication... s'établit à **147 169,54 €** contre 167 767,86 € en à 2019.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » présente un montant de **233 598,39 €** (contre **235 233, 79 €** en 2019). L'évolution de ce poste intègre les hausses liées aux évolutions de carrière, l'augmentation des cotisations, ainsi que les remplacements maladie, maternité..... Il faut noter le départ d'un agent contractuel en fin d'année.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » : FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) correspond au prélèvement de fiscalité qui est ensuite redistribué envers les communes intercommunales (Attributions de Compensation). La part de droit commun payée par la commune s'est élevée à **7 404 €** (7 733 € en 2019).

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », globalise un montant de 42 081,84 € contre 67 088, 44 € en 2019 (hausse dûe au déficit du budget annexe 31 521,96 €) et 34 906,92 € en 2018 .Il est constitué principalement:

- des indemnités des élus: 33 454,95 € en 2020 contre 25 756,76 € en 2019 (hausse réglementaire de 30% des indemnités des élus)

- des cotisations de retraite : 1 492,63 €
- des subventions de fonctionnement aux organismes associations : 5 433,00 €

Les **charges financières inscrites au chapitre 66 (intérêts des emprunts)** s'établissent à 11 462,07 € contre **12 352,50 €** en 2019.

2) RECETTES

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent en 2020 à 638 245,95 € contre 673 911,49 € en 2019, soit une baisse, qui s'explique notamment par :

- la perception de la TADEM 26 615,47 € en 2019 contre 0 € en 2020,
- Le remboursement du personnel 4 721,29 € (principalement un congé maternité) en 2019 contre 0 € en 2020,

Résultat de fonctionnement 2020 L'excédent de fonctionnement est de 175 134,70 €.

II. Section d'investissement

1) DEPENSES

Les dépenses d'investissement s'établissent en 2020 à 1 054 555,46 € contre 156 163,25 € en 2019. Cette hausse s'explique par la réalisation l'aménagement et la sécurisation du 1^{er} tronçon de la route d'Eu.

Les dépenses totales intégrant les restes à réaliser s'élèvent quant à elles à 222 592,45 €, comprennent notamment :

- le remboursement de capital de la dette, à hauteur de 34 719,19 €,
- les programmes d'équipement pour 884 510,09 € en 2020, principalement pour les programmes :
 - Aménagement aire de jeux enfants,
 - Enfouissement Eclairage public rue de l'Isle,
 - acquisition unité centrale mairie,
 - installation visiophone à l'école,
 - remplacement fenêtres simple vitrage par fenêtres pvc isolation thermique a l'étage du bâtiment loué aux syndicats d'eau et d'assainissement,
 - ment et la sécurisation du 1^{er} tronçon de la route d'Eu.

Les restes à réaliser de 222 592,45 € comprennent:

- 1 000 € pour les remboursements des cautions (départ de locataires début 2021)
- 550,83 € pour le remplacement des radiateurs au préfabriqué de l'école primaire,
- 29 196 € pour la voirie Les Iris,
- 899,60 € pour l'installation des logiciels de la mairie sur la nouvelle unité centrale,
- 190 946,02 € pour les travaux d'aménagement de la route d'Eu.

2) RECETTES

Les recettes d'investissement d'un montant de 554 970,53 € comprennent 20 188,75 € de ressources propres (FCTVA et taxe d'aménagement), 170 093,87 € de subvention pour l'aménagement de la RD49 avec la rue Legout Lesage (1^{er} acompte du Département, Etat : acomptes DSIL et DETR, amendes de police). Un emprunt de 196 000 € a été nécessaire pour réaliser les travaux de la route d'Eu.

L'excédent de fonctionnement versé en investissement s'élève à 13 586,32 €.

Les restes à réaliser de 250 367,68 € correspondent aux soldes des subventions (DSIL, DETR, département) relative aux travaux de la route d'Eu.

Résultat d'investissement 2020 :
Le déficit d'investissement est de **-499 584,93 €.**

Résultat global 2020 : -324 450,23 €

Fait à Ponts et Marais, le 22 février 2021,
Le Maire,
Marylièe BOVIN



